



Conseil Général de la commune de Vulliens

Procès-verbal de la séance du 14 juin 2012

ORDRE DU JOUR

1. **Appel**
2. **Adoption du procès-verbal du 9 décembre 2011**
3. **Assermentations**
4. **Nominations statutaires**
5. **Comptes 2011**
 - a. **Rapport de gestion de la municipalité**
 - b. **Présentation des comptes**
 - c. **Rapport de la commission de gestion**
6.
 - a. **Préavis n° 2012/01 « Réponse à la Motion Bettex Alain : « Qu'en est-il avec la fusion des communes » »**
 - b. **Rapport de la commission**
7.
 - a. **Préavis n° 2012/02 « Demande de crédit de CHF 90'000.- et autorisation d'emprunter CHF 90'000.- pour travaux de réfection de routes par surfaçage »**
 - b. **Rapport de la commission**
8.
 - a. **Préavis n° 2012/03 « Demande de crédit de CHF 6'000.- et autorisation d'emprunter CHF 6'000.- pour le marquage en lignes jaunes d'un cheminement piétonnier »**
 - b. **Rapport de la commission**
9. **Communications municipales**
10. **Divers et propositions individuelles**

* * * *

CHRISTOPHE CHAPPUIS, Président, ouvre la séance à 20.15 heures en saluant la Municipalité ainsi que les membres présents. Il annonce une légère modification de l'ordre du jour avec l'insertion d'un nouveau point 4 : « nominations statutaires ».

1. **Appel**

Loïc BARDET, secrétaire, procède à l'appel. Sur les 70 membres du Conseil général, 55 sont présents et le quorum est donc atteint.

2. **Adoption du procès-verbal du 9 décembre 2011**

Décision : Le PV du 9 décembre 2011 est accepté à la majorité moins 3 abstentions.

3. Assermentations

Onze personnes présentes demandent à être assermentées et ainsi devenir membres du Conseil. Il s'agit de :

- SIBYLLE BAYS
- STEPHANIE LANFRANCHI
- MARIELLE THONNEY
- SUSANNE THONNEY
- GERARD BAYS
- JONATHAN DEREY
- NICOLAS DUMAS
- SAMUEL PETTER
- MARC SCHERTENLEIB
- LUDOVIC STETTLER
- ALAIN THONNEY

CHRISTOPHE CHAPPUIS procède à leur assermentation et le Conseil général est dorénavant composé de 81 membres.

4. Nominations statutaires

CHRISTOPHE CHAPPUIS annonce que les différents membres du bureau du Conseil souhaitent poursuivre leurs activités pour l'année à venir. Il s'agit de la composition suivante :

- CHRISTOPHE CHAPPUIS, président
- RAPHAËL LANFRANCHI, 1^{er} vice-président
- RAYMOND WEBER, 2^{ème} vice-président
- GARY CHERPILLOD, scrutateur
- PIERRE-ALAIN DUMAS, scrutateur
- ROSA MEYER, scrutatrice suppléante
- VINCENT DUMAS, scrutateur suppléant
- LIONEL PIRETTI, scrutateur suppléant
- BRYAN THONNEY, scrutateur suppléant

Décision : Les différents membres du bureau du Conseil sont reconduits pour une année.

CHRISTOPHE CHAPPUIS explique qu'il faut également réélire les membres de la Commission de gestion. MARYLENE CHAPPUIS, présidente, est sortante. Les différentes personnes sont donc décalées et il s'agit de trouver un nouveau suppléant. GARY CHERPILLOD propose SAMUEL PETTER. La composition suivante est, ainsi, proposée aux membres du Conseil :

- MURIEL HENZER, présidente
- PATRICIA DUMAS
- LILIANE THONNEY
- PHILIPPE CLERC
- YVES PROBST
- SAMUEL PETTER, suppléant

Décision : La nouvelle composition de la Commission de gestion est acceptée à l'unanimité.

5. Comptes 2011

DANIEL SCHORDERET, Syndic, présente le rapport de gestion de la municipalité pour 2011. Il relève notamment de bons résultats au niveau des revenus d'impôts et des droits de mutation. Il souligne, toutefois, qu'à l'avenir les revenus des impôts conjoncturels devront être partagés entre les communes. Par ailleurs, le plafond d'endettement a été porté au

maximum des possibilités calculées, soit à CHF 4'500'000.-. Enfin, il rappelle que les 9 préavis présentés par la municipalité en 2011 ont été acceptés.

ROGER STETTLER, boursier, présente les comptes 2011 dans le détail. Il en ressort un bénéfice annuel de CHF 9'027,71 pour un total des charges de CHF 2'300'152,19. Il précise que le budget prévoyait de son côté une perte de 63'457.-. Cette différence s'explique entre autre par les bonnes nouvelles déjà soulignées par le Syndic au niveau des impôts ainsi que par un retour de CHF 414'962.- du fonds de la péréquation cantonale.

RAYMOND WEBER demande ce qui fait que la commune reçoive autant d'argent du fonds de péréquation. ROGER STETTLER répond que le fonds indemnise une partie des dépenses dont notamment celles liées à l'exploitation des forêts, aux transports publics et scolaires ainsi qu'à l'entretien des routes. Or, il s'agit justement des domaines pour lesquels la commune a effectué des dépenses en 2011.

MARYLENE CHAPPUIS, présidente de la Commission de gestion, remercie la municipalité et le boursier pour leur travail et appelle le Conseil à leur donner décharge pour leur gestion ainsi qu'à accepter les comptes 2011.

Décisions : Les comptes 2011 ainsi que le rapport de gestion sont acceptés à l'unanimité.

6. Préavis n° 2012/01 « Réponse à la Motion Bettex Alain : Qu'en est-il avec la fusion des communes »

DANIEL SCHORDRET, Syndic, synthétise l'état des discussions qui ont eu lieu par le passé avec les communes environnantes. Il rappelle qu'il n'y a, à l'heure actuelle, qu'un projet bien avancé, celui qui concerne Mézières, Carrouge et Ferlens. Un rapport sur les avantages et les désavantages de cette fusion éventuelle sortira d'ici quelques temps et, de ses conclusions, dépendra la suite du processus. Vu l'absence de projet concret auquel la commune pourrait se rattacher et le peu de difficulté rencontrée jusqu'ici dans le renouvellement des autorités et dans la gestion des affaires communales, la municipalité propose de ne pas entrer pour l'instant dans un processus de fusion.

DANIEL LÜTOLF, rapporteur de la Commission chargée d'étudier le projet, confirme que la commune n'est, en ce moment, aucunement demandeuse de fusionner. La Commission appelle toutefois la Municipalité à rester attentive aux projets à venir. Notamment, s'il s'agit de projets réunissant un nombre important de communes.

ALAIN BETTEX rapporte qu'il ne demandait pas un historique des projets précédents mais appelait la Municipalité à se montrer attentive aux discussions potentielles sur le sujet. DANIEL SCHORDERET répond que ce sujet est régulièrement abordé lors des réunions entre Syndics.

Décision : Le préavis 2011/01 est accepté à la majorité moins 6 abstentions.

7. Préavis n° 2012/02 « Demande de crédit de CHF 90'000.- et autorisation d'emprunter CHF 90'000.- pour travaux de réfection de routes par surfaçage »

STEPHANE THONNEY rappelle qu'un essai d'enrobé coulé à froid (ECF) a eu lieu l'an dernier. La Municipalité en est satisfaite et propose d'utiliser cette technique sur un tronçon de la Route du Village allant des Brêts jusqu'au carrefour de la Vuaz des Chars. JEAN-PIERRE MEYER, rapporteur de la Commission ad hoc, appelle le Conseil à accepter le préavis 2012/02.

ROGER NAEGELE demande si la pose d'une grille au niveau des villas des familles NERINI et DUTOIT est prévue. STEPHANE THONNEY répond que oui. PIERRE-ALAIN DUMAS demande s'il ne fallait pas travailler sur un tronçon plus court et changer les canalisations en même temps. STEPHANE THONNEY rappelle qu'il s'agit de travaux de surfaçage et non une reconstruction complète de la route.

Décision : Le préavis 2012/02 est accepté à la majorité moins 3 refus et 6 abstentions.

8. Préavis n° 2012/03 « Demande de crédit de CHF 6'000.- et autorisation d'emprunter CHF 6'000.- pour le marquage en lignes jaunes d'un cheminement piétonnier »

STEPHANE THONNEY explique que, suite à une demande exprimée lors du dernier Conseil, l'aménagement d'un cheminement piétonnier a été étudié. La Municipalité propose de tester cette possibilité sur la Route du Village entre les Brêts et le carrefour du Chemin Albert-Louis Chappuis. JEAN-PIERRE MEYER, rapporteur de la Commission ad hoc, appelle le Conseil à accepter le préavis 2012/03.

ERIKA HENRIOD NICOD se demande s'il ne faudrait pas avoir une réflexion plus large sur la sécurisation de la Route du Village. PATRICIA DUMAS trouve que l'idée part d'une bonne attention mais elle craint que la sécurité des enfants ne soit, en fait, prétexte car ils marcheront, selon le sens, avec les voitures dans le dos. STEPHANE THONNEY confirme que ce point est une faiblesse de cet aménagement qui reste, cependant, une nette amélioration par rapport à la situation actuelle. ROGER NAEGELE considère qu'il faudra, au début, bien éduqué les enfants pour qu'ils utilisent ce cheminement piétonnier.

JEAN MAURICE HENZER rappelle que ce marquage a l'avantage de rétrécir la chaussée et donc de faire diminuer la vitesse. JEAN-PIERRE MEYER confirme que de nombreux exemples de localités à travers le canton prouvent ceci.

JOHNATHAN DEREY demande si un tel aménagement peut être envisagé jusqu'à la halte TL. STEPHANE THONNEY répond que non car ceci est réservé aux zones d'habitations.

Décision : Le préavis 2012/03 est accepté à la majorité moins 8 refus et 8 abstentions.

9. Communications municipales

GILBERT THONNEY

GILBERT THONNEY annonce que la réorganisation du Service du feu est toujours en discussion. Ce qui est cependant sûr est qu'elle entrera en vigueur en 2014 et que la commune sera rattachée au SDIS Oron-Mézières plutôt qu'au SDIS Moudon-Thierrens. Ce dernier point permettra le maintien d'une division d'appui (DAP) dans la région alors que le rattachement à Moudon aurait condamné cette possibilité.

YVAN CHERPILLOD

YVAN CHERPILLOD rapporte que le printemps pluvieux a permis d'offrir un peu de répit aux sources de la commune qui étaient au plus bas ces derniers mois. Concernant l'exploitation des forêts, les 1'000 m³ ont été dépassés suite notamment à deux tempêtes et à un coup de foehn.

STEPHANE THONNEY

STEPHANE THONNEY remercie l'assemblée d'avoir accepté les deux préavis qu'il présentait ce soir. Les travaux se dérouleront durant la première partie de l'été pour le surfacage et durant la seconde pour le marquage. Des perturbations du trafic auront évidemment lieu et il s'en excuse déjà.

Suite à une question posée par Michel Burnand lors d'une dernière séance, il s'est rendu sur place avec l'inspecteur cantonal afin de déterminer si la pose d'un panneau « Bordiers autorisés » sur la route reliant les Sept-Poses à Seppey était envisageable. Le canton n'entre pas en matière et il en va de même concernant la pose d'une limitation « 50 km/h ».

OLIVIER HÄHNI

OLIVIER HÄHNI revient sur la réorganisation des écoles. Pour l'instant, l'agenda est tenu et les nouveaux statuts seront probablement présentés au Conseil lors de la séance du mois de décembre. Il en profitera alors pour faire un rappel des différents éléments du projet.

Il présente également le « plan canicule » qui sera dirigé par le Préfet. La commune devra fournir la liste des habitants de plus de 75 ans. Une comparaison sera effectuée avec la liste

des visites du CMS et les personnes non-visitées seront suivies de plus près. Enfin, il annonce qu'un appartement de 3 pièces et demie sera libre à la Maison communale depuis le 1^{er} octobre.

DANIEL SCHORDERET

DANIEL SCHORDERET revient sur l'adhésion de la commune au programme « Police population ». Une séance a eu lieu le 10 mai dernier. Par ailleurs, il informe d'une recrudescence de la présence des gens du voyage et conseille de prévenir la police dès l'arrivée des caravanes car il est sinon très dur de les faire se déplacer.

Concernant les éoliennes, il rappelle que la mise à l'enquête d'un mât de mesure des vents est en cours. Ce mât, d'environ 80 mètres de haut, sera posé au Marais pour une durée de 18 mois. Suite à ces mesures, il sera décidé s'il vaut la peine d'aller plus loin dans ce projet. Des informations seront données lors des différentes étapes à venir.

10. Divers et propositions individuelles

MARC SCHERTENLEIB annonce le dépôt d'une Motion portant sur une modification du règlement communal sur la distribution d'eau. Sa demande est soit la fixation d'un plafond du montant à payer lors d'une nouvelle construction, soit la diminution de la taxe par m³ de volume SIA 116 lors de grands volumes de constructions industrielles, artisanales ou agricoles.

DANIEL SCHORDERET tient à rappeler que la dernière modification du règlement remonte à l'an 2000. Par ailleurs, cette taxe est également liée à la défense incendie qui joue un rôle important pour les grandes constructions agricoles. Il considère qu'une modification du règlement allant dans le sens de la Motion amènerait une augmentation de la taxe du reste de la population.

JEAN MAURICE HENZER trouve la réponse, sous forme de menace, de Daniel Schorderet déplorable. Par ailleurs, il considère qu'il faut savoir s'adapter aux nouvelles conditions-cadres, nouvelle politique agricole notamment. Il s'agit d'éviter de tuer dans l'œuf les projets entrepreneuriaux. ODILE CAVIN ne comprend pas pourquoi la diminution d'une rentrée exceptionnelle, la taxe de raccordement, ferait augmenter l'ensemble des factures.

NICOLAS KÜFFER annonce qu'il n'y aura pas besoin de poser une nouvelle borne hydrante. De plus, les 170 UGB prévues vont également consommer de l'eau ce qui permettra des rentrées supplémentaires. GEORGES CAVIN demande si cette modification aurait un effet rétroactif pour les anciennes constructions. Il lui est répondu que non. ROGER NAEGELE considère que les règles doivent être les mêmes pour tout le monde et qu'il n'y a donc pas de raison de toucher au règlement.

CHRISTOPHE CHAPPUIS rappelle qu'il s'agit, pour le moment, uniquement de demander à la Municipalité de présenter un projet de modification lors du prochain Conseil général. PATRICIA DUMAS demande que le vote ait lieu à bulletins secrets. CHRISTOPHE CHAPPUIS rapporte que ceci nécessite l'appui d'un cinquième des membres présents, soit 14. La demande de PATRICIA DUMAS étant soutenue par 15 personnes, le vote a lieu à bulletins secrets.

Décision : La Motion de MARC SCHERTENLEIB est acceptée par 44 oui contre 19 non et 4 abstentions.

ROGER STETTLER, Président du comité d'organisation, remercie toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à la réussite de la Cantonale 2012 des pompiers. Une excellente image de la région a été laissée à travers le canton. Il en profite pour annoncer diverses manifestations à venir dans la commune : Abbaye de la Paix du 4 au 9 juillet, parachute à la fin juillet et le 1^{er} août. JEAN-PIERRE CAVIN remercie les pompiers pour la tenue de la fête ainsi que pour l'efficacité des rangements.

Toujours niveau dates, GARY CHERPILLOD rappelle l'obtention du Tir cantonal FVJC par la société de jeunesse. Cette manifestation, qui se déroulera du 22 août au 2 septembre, devrait voir se mesurer 1'500 à 1'600 tireurs. Il résume le programme, annonce que des bénévoles sont recherchés et que la jeunesse se fait un plaisir d'offrir la verrée d'après-Conseil.

SANDRA HÄHNI annonce également la Course des taleines le 15 septembre prochain alors que JEAN-PIERRE MEYER rappelle que le trial aura lieu les 18 et 19 août prochains. L'été sera donc bien occupé à Vulliens.

Au nom de la municipalité, DANIEL SCHORDERET remercie NICOLE PASCHOUD, concierge de la Maison communale depuis 20 ans.

CHRISTOPHE CHAPPUIS remercie la jeunesse pour son travail d'animation du village ainsi que pour la verrée. Il clôture la séance à 23h00 et donne rendez-vous à tout le monde le 11 octobre prochain.

CHRISTOPHE CHAPPUIS, Président

Loïc BARDET, secrétaire